

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
RESSOURCES**

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

DGAR2024_05D

Objet : Ouverture auprès du Crédit Agricole du Morbihan d'un crédit de trésorerie de 20 000 000 €**DECISION DE REALISATION
D'UNE OUVERTURE DE CREDIT DE TRESORERIE**

VU, le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3211-2 ;

VU, la délibération rendue exécutoire du conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation au président en matière d'emprunts ;

VU, la proposition du Crédit Agricole du Morbihan en date du 26 avril 2024;

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DÉCIDE :

- de contracter auprès du Crédit Agricole du Morbihan, une ouverture de crédit de trésorerie d'un montant de **20 000 000 €** (vingt millions d'euros) aux conditions suivantes :
 - durée : du 1^{er} juin au 31 décembre 2024
 - taux : EURIBOR 3 mois moyenné flooré à 0 %
 - marge : 0,40 %
 - base de calcul des intérêts : exact/360 jours
 - paiement des intérêts : mensuel
 - montant minimum des tirages et des remboursements : 15 000 €
 - jour de départ du calcul des intérêts : jour du versement des fonds sur le compte du service de gestion
 - jour d'arrêt du calcul des intérêts : jour de réception des fonds sur le compte du prêteur
 - commission de mise en place : 0,05 % du montant du crédit
 - commission de non utilisation : néant
- de signer le contrat réglant les conditions de ce crédit de trésorerie court terme.

Vannes, le **13 MAI 2024****Le Président du Conseil départemental,****David LAPPARTIENT**